

ralentissement. M. DESPLAND défie quiconque de se croiser à 50 km/h sur le haut du chemin de la Blonde.

Mme le Maire rappelle que les zones 30 de la commune, en règle générale, ne sont pas assez bien signalées et se souvient de la mise en place de ces mesures sur le secteur. Par exemple, concernant le secteur dit de la Cocuaz, M. GARDIOL avait, à l'époque, indiqué qu'il ne s'y opposerait pas pour autant que lesdites mesures soient légères, dans un premier temps. Selon Mme le Maire, il est temps, sur le secteur Cocuaz comme sur le chemin de la Blonde, de prendre des mesures plus importantes et invite le président de la commission Mobilité à se réunir à ce propos.

Mme le Maire indique qu'elle participera demain à une discussion à l'ACG sur certaines compétences que les communes aimeraient beaucoup avoir, à savoir décider elles-mêmes des mesures de circulation à prendre sur les chemins communaux. Il serait temps que les communes gèrent les réseaux de quartier, mais le chef du département, M. BARTHASSAT, n'y est pas du tout favorable. L'ACG a mandaté un juriste afin qu'il aide les communes à atteindre cet objectif.

Mme la Présidente se demande si, dans le cadre de la commission Sécurité et Mobilité, il ne serait pas possible de lancer une pétition.

Mme VERMEIL demande s'il n'est pas possible d'amender les contrevenants dans les zones 30. M. DESPLAND précise que seule la police peut se livrer à un contrôle de vitesse, l'APM n'ayant que des appareils de mesure, à sa disposition.

M. BRICHET indique que dans les anciennes zones 30, comme Puplinge, la police peut contrôler et amender les contrevenants, ces zones ayant été créées avant l'introduction de la loi. En revanche, concernant la zone 30 du chemin de la Blonde, il faut que la commune procède à un bilan. Une fois les mesures recommandées par le bilan prises, de nouveaux relevés doivent être effectués, et ainsi de suite. Mme ERMACORA rappelle que des mesures ont été faites (nombre de véhicules et vitesse).

Il est suggéré à la commission Sécurité et Mobilité de se pencher sur ce problème.

M. VOUTAT rappelle que les gens sont intéressés tant que cela se passe devant chez eux, mais ils s'en moquent dès qu'ils sont ailleurs.

M. M. PROVINI demande si la commune prête des récipients pour le vin chaud en vue de la fête de l'Escalade organisée à la Haute école de gestion. Mme la Présidente indique que les pompiers en prêtent et Mme le Maire lui suggère de s'adresser directement aux pompiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La secrétaire du conseil municipal

La présidente du conseil municipal

Ariane de LISLE-SARASIN

Claire HUYGHUES-DESPOINTES